

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe, **QUE** le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2024-2025-2026 a été déposé au bureau de la municipalité en date du 26 octobre 2023. Toute personne peut en prendre connaissance à la mairie, sise à l'adresse susmentionnée, durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné;

QUE pour l'année 2024, toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi. Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée **avant** le 30 avril 2024;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
MRC du Haut-Richelieu
380, 4^e Avenue,
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 1W9;
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et qui est disponible à la MRC du Haut-Richelieu;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 250 de la MRC du Haut-Richelieu et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu, ce 31 octobre 2023.



Julie Gagnon
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Gagnon, directrice générale adjointe de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 31 octobre 2023 entre 11 :00 et 12:00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31 octobre 2023.



Julie Gagnon
Directrice générale adjointe